



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Arrêté au 30 avril 2010



TONNELLERIE FRANCOIS FRERES
Société Anonyme au capital de 8 672 000 euros
Divisé en 5 420 000 actions de 1,60 euro chacune
Siège social : 21190 Saint Romain (France)
515 620 441 RCS Dijon

Sommaire

Le présent rapport financier annuel porte sur l'exercice se clôturant au 30 avril 2010 et est établi conformément aux dispositions des articles L.451-1-2 et suivants du Code Monétaire et financier et 221-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-4 IV du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.francoisfreres.com dans la rubrique « Informations réglementées ».

• Attestation du responsable	3
• Comptes consolidés.....	4
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	36
• Comptes sociaux.....	38
• Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	59
• Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	61
• Honoraires des Commissaires aux comptes.....	63
• Rapport de Gestion.....	64
• Rapport du Président sur le contrôle interne.....	79
• Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.....	90
• Document d'information annuel.....	92

ATTESTATION DU RESPONSABLE



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint Romain le 27 août 2010

Le Président du Directoire

Jérôme FRANCOIS



COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2010

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/04/2010	30/04/2009
		IFRS	IFRS
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	4.3	1 442	1 240
Ecart d'acquisition	4.2	21 019	12 794
Immobilisations incorporelles	4.1	22 461	14 034
Immobilisations corporelles	4.1	18 714	18 348
Impôts différés actifs	4.4	3 623	3 179
Autres actifs financiers		778	589
Total actif non courant		45 576	36 150
Actif courant			
Stocks et en-cours	4.5	111 930	109 841
Créances clients	4.6	24 179	24 382
Autres créances d'exploitation	4.6	4 223	4 333
Disponibilités	4.7	15 936	23 943
Total actif courant		156 268	162 499
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total actif		201 844	198 649

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2010

Passif (en milliers d'euros)	Note		
		30/04/2010	30/04/2009
Capitaux propres			
Capital social	4.8	8 672	8 672
Réserves consolidées		128 066	114 204
Ecarts de conversion capitaux propres	4.8	(2 308)	(6 320)
Résultat consolidé		15 129	17 229
Ecarts de conversion résultat		303	(115)
Total des capitaux propres du Groupe		149 862	133 670
Intérêts minoritaires réserves		1 443	1 099
Intérêts minoritaires résultat		179	211
Total capitaux propres		151 484	134 980
Passif non courant			
Provisions	4.9	180	132
Impôt différé passif	4,15	1 750	1 558
	4.11 et		
Dettes financières long terme	4.12	7 124	10 437
Engagements de retraite	4.10	612	440
Total Passif non courant		9 666	12 567
Passif courant			
Dettes fournisseurs		9 912	12 627
Autres dettes d'exploitation		7 506	7 662
	4.11 et		
Dettes financières court terme	4.12	23 276	30 813
Provisions	4.9	0	0
Total passif courant		40 694	51 102
Passifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total passif courant et non courant		50 360	63 669
Total Passif		201 844	198 649

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	30/04/2010	30/04/2009
		Exerc. 12 mois IFRS	Exerc. 12 mois IFRS
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	3.2	109 500	112 768
Production stockée		879	521
PRODUITS EXPLOITATION		110 379	113 289
Achats de matières et marchandises		(46 912)	(63 117)
Variation de stocks matières et marchandises		(4 840)	11 885
MARGE BRUTE		58 627	62 057
Autres achats et charges externes		(11 695)	(12 002)
VALEUR AJOUTEE		46 932	50 055
Subventions d'exploitation		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 334)	(1 458)
Charges de personnel		(20 838)	(20 422)
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION		24 760	28 175
Repr Prov et Transfert de charges	5.4	1 482	1 474
Autres produits		267	179
Dotations aux comptes d'amortissements	4.1	(2 201)	(1 997)
Dotations aux comptes de provisions	5.4	(1 421)	(1 328)
Autres charges de gestion courante		(120)	(57)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		22 767	26 446
Autres éléments d'exploitation	5.2	(285)	165
RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES POURSUIVIES		22 482	26 611
Produits financiers	5.3	1 653	2 868
Charges financières	5.3	(1 789)	(3 665)
Résultat Financier	5.3	(136)	(797)
RESULTAT AVANT IMPOT		22 346	25 814
Impôt sur les bénéfices	5.7	(7 049)	(8 369)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		15 297	17 445
RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES		0	0
RESULTAT NET		15 297	17 445
dont Part du Groupe		15 129	17 229
dont Part des Minoritaires		168	216
Résultat par action	5.9		
de base (résultat net)		2,79	3,18
de base (résultat net des activités poursuivies)		2,79	3,18
dilué (résultat net)		2,79	3,18
dilué (résultat des activités poursuivies)		2,79	3,18

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	15 297	17 445
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 478	1 360
Plus et moins value de cession	- 4	- 16
Quote-part de subvention d'investissement	- 72	- 40
Variation des impôts différés	- 260	31
Marge brute d'autofinancement	17 439	18 780
Variation de stocks	2 566	- 13 055
Variation des comptes clients et comptes rattachés	2 146	1 821
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	- 4 734	- 2 729
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	17 417	4 817
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 2 310	- 3 175
Variation des immobilisations financières	- 147	- 169
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	230	155
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	- 9 550	- 975
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 11 777	- 4 164
OPERATION DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	- 3 283	- 3 265
Variation des dettes financières à court terme	- 5 226	- 3 726
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	1 390	7 564
Remboursements d'emprunts à LMT	- 7 262	- 3 207
Variation des autres dettes financières	- 1 259	360
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	181	167
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 15 459	- 2 107
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	1 812	- 380
E. TRESORERIE A L'OUVERTURE	23 943	25 777
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	15 936	23 943

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Attribuable aux actionnaires de la Société				Intérêts minoritaires		Total	
	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDEES	ECART CONV CAPITAUX PROPRES	RESULTAT CONSOLIDE	ECART CONV RESULTAT	INT. MINO RESERVES		INTERETS MINO RESULT
30-avr-07	8 672	88 573	-3 728	15 161	-15	954	106	109 723
AFFECTATION RESULTAT		15 161		-15 161		106	-106	
DIVIDENDES		-2 710						-2 710
RESULTAT 30/04/08				16 688			122	16 810
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-2 463			-70		-2 533
ECART CONVERSION REST N					-211			-211
ECART CONVERSION REST N-1		-15			15			
DIVERS N/S		2				-2		
30-avr-08	8 672	101 011	-6 191	16 688	-211	988	122	121 079
AFFECTATION RESULTAT		16 688		-16 688		122	-122	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-13		-13
REGUL INT MINO SUR ECOSSE		-31				31		
RESULTAT 30/04/2009				17 229			211	17 440
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-129			-28		-157
ECART CONVERSION REST N					-115			-115
ECART CONVERSION REST N-1		-211			211			
DIVERS N/S		-1				-1		-2
30-avr-09	8 672	114 204	-6 320	17 229	-115	1 099	211	134 980
AFFECTATION RESULTAT		17 229		-17 229		211	-211	
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-31		-31
RESULTAT 30/04/2010				15 129			168	15 297
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			4 012			164		4 176
ECART CONVERSION REST N					303		11	314
ECART CONVERSION REST N-1		-115			115			
30-avr-10	8 672	128 066	-2 308	15 129	303	1 443	179	151 484

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 30/04/2010

Informations comptables

En date du 5 juillet 2010, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 avril 2010. François Frères est une société anonyme cotée immatriculée en France.

Note 1. Principes Comptables

1.1 GENERALITES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 30 avril 2010 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 avril 2010 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 avril 2010.

Les options de première application des normes IFRS retenues par le Groupe lors de la transition aux IFRS sont les suivantes :

- ne pas procéder au retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1er mai 2004
- appliquer la norme IFRS 2 (« Paiement en actions ») sur les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2005 (aucun plan concerné).

Le Groupe n'a pas retenu l'option de comptabiliser en capitaux propres au 1er mai 2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 30 avril 2004, comme cela est permis par la norme IFRS 1, ces écarts étant non significatifs.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants.

Au cours de la période, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC entrés en vigueur au 30 avril 2010. Ces nouvelles normes et interprétations sont :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers
- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunt
- IAS 32 et IAS 1 Amendement – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation
- IFRS 2 Amendée – Condition d'acquisition et annulation

- IFRS 8 – Secteurs opérationnels
- IFRIC 11 – IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupes
- Amendement IFRIC 9 et IAS 39 – Réexamen des dérivés incorporés
- IFRS 1 et IAS 27 amendement – Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée
- IFRIC 13 – Programme de fidélisation de la clientèle
- IFRIC 14 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction.
- Amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7 – Reclassement des actifs financiers
- Amendement d'IFRS 4 et d'IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments dérivés
- Amendements aux IFRS (mai 2008) hors IFRS 5
- IFRIC 12 – Accords de concession de services

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er mai 2009, le groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IAS 27 Amendée – Etats financiers consolidés et individuels et IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises
- IFRS 1 réorganisée
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droit
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 – Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients

Le processus de détermination par François Frères des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dont le Groupe François détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle. Il s'agit du sous-groupe Trust (Trust International, Trust Hungary et Quercus), de Stavin Inc et de la société Arobois.

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

1.2.2 Elimination des opérations internes au groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.2.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de François Frères S.A. et ses filiales au 30 avril de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

1.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation François Frères. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres)
- Taux historique pour les capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		Taux de clôture		Taux moyen	
		Avr. 2010	Avr. 2009	Avr. 2010	Avr. 2009
Etats-Unis	USD	1,3315	1,3275	1,4155	1,3912
Australie	AUD	1,4292	1,8146	1,6328	1,8212
Hongrie	FT	266,82	289,73	272,45	266,57
Afrique du Sud	RD	9,7628	11,2426	10,8762	12,407
Nouvelle Zélande	NZD	1,8254	2,3378	2,0547	2,229
Chine	HKD	10,3367	10,28	10,9770	10,89
Ecosse	GBP	0,8703	0,8956	0,8838	0,8357

1.2.5 Opérations en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

1.2.6 Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique d'effectuer des estimations et de retenir certaines hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par le Groupe sont les dépréciations d'actifs non financiers (note 4.2), les provisions et passifs éventuels (note 4.9), les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.10), et la reconnaissance des impôts différés actifs (note 4.4).

Toutefois, l'impact au sein du Groupe François des estimations est très limité.

1.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les **écarts d'acquisition** représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les **frais de recherche** sont comptabilisés en charges. Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement qui ne remplissent pas les conditions, sont enregistrés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les autres **immobilisations incorporelles** acquises ou créées par le groupe François sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de marques.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels sont amorties sur leur durée d'utilisation. Les durées d'utilité constatées sur les logiciels varient de 3 à 5 ans.

Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par les sociétés du Groupe.

1.3.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré. Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks de marchandises des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle. Une provision est constituée en fonction du risque estimé.

1.3.5 Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

Les comptes consolidés du Groupe François enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de la constatation d'un écart de conversion sur un terrain,
- de la comptabilisation des engagements de retraite,
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

1.3.6 Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

1.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

1.3.8 Provisions réglementées

Les provisions pour hausse de prix sont annulées.

1.3.9 Provisions pour risques

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce aux tiers concernés et d'un plan détaillé approuvé par la direction ou d'un début d'exécution.

1.3.10 Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises, une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (152 K€) avait été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137 K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16 K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font désormais l'objet d'une provision.

Le Groupe comptabilise ses engagements de retraite ou assimilés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du Personnel ». Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels le Groupe François est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans le Groupe François. Les provisions figurant au passif sont nettes des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements.

Pour les régimes à **cotisations définies**, le Groupe verse des primes à un organisme externe. Ces cotisations sont comptabilisées en charge lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

Pour les régimes à **prestations définies**, la méthode actuarielle utilisée pour valoriser l'engagement net est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir de l'exercice suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10% du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »). **Le calcul est effectué par des actuaires indépendants qualifiés.**

1.3.11 Provisions pour litiges

Elles sont constituées à la clôture de l'exercice pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Elles sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus et de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

1.3.12 Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place.

1.3.13 Instruments financiers

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le risque global du Groupe est principalement un risque export net en dollar américain. Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

Le Groupe gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Comptabilisation

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont, conformément aux normes, évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur (si leur montant est significatif).

1.3.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers au Groupe, les mouvements internes étant éliminés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par le Groupe sont inclus dans les charges externes.

1.3.15 Engagements donnés

Le groupe n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

1.3.16 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

1.3.17 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs y compris des goodwill ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

1.3.18 Résultat financier

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;

- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

1.3.19 Paiements fondés en actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions accordées aux dirigeants ou salariés du Groupe n'est en cours à la clôture de l'exercice 2010.

1.3.20 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs.

Note 2. Périmètre de consolidation

2.1 SOCIETES CONSOLIDEES

SOCIETE	PAYS	SIEGE SOCIAL	% DET	% INT.	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS MERRAINS	Française	URCAY	100%	100%	IG
TREUIL	Française	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE JOSEPH FRANCOIS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	Française	ST ANDRE DE C	100%	100%	IG
LAGREZE	Française	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	Française	SAINT ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPTOS NAPA	Américaine	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	100%	100%	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50%	50%	IP
DEMPTOS SOUTH AFRICA	Sud Africaine	PAARL	100%	100%	IG
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	95%	95%	IG
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TONNELLERIE PROVENCALE	Française	LALONDE	100%	100%	IG
SCI LUZANNE	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
CLASSIC OAK NZ	Néo-zélandaise	WELLINGTON	100%	100%	IG
CLASSIC OAK AUS	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG
NV CONSEILS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
AROBOIS	Française	GAGNAC/CERE	50%	50%	IP
DEMPTOS YANTAI	Chinoise	PENGLAI	100%	100%	IG
DEMPTOS Limited	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
SPEYSIDE Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
ISLA Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
STAVIN Inc	Américaine	CORTE MADERA	50%	50%	IP
TONN. FRANCOIS FRERES Ltd	Irlandaise	DUBLIN	100%	100%	IG

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

2.2 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe a acquis à effet du 1^{er} mai 2009 une participation de 50% dans le capital de la société Stavin Inc, leader mondial de la fabrication de produits de boisage des vins implanté en Californie. L'affectation de l'écart d'acquisition et la valorisation à la juste valeur des actifs nets acquis ont été finalisés sur le début de l'année 2010.

Cette opération fait apparaître au 30 avril 2010 un écart d'acquisition de 8 193 K€.

(en milliers d'euros)

Montant versé en numéraire	9 579
Coûts directs liés à l'acquisition	61
Total du prix d'acquisition	9 640
Juste valeur des actifs nets acquis	1 447
Ecart d'acquisition Stavin Inc au 1^{er} mai 2009	8 193
Variation de change \$/€	(24)
Ecart d'acquisition Stavin Inc au 30 avril 2010 (note 4.2)	8 169

L'existence d'un écart d'acquisition est attribuable à la rentabilité de la société et aux synergies attendues de cette acquisition.

D'autre part, le Groupe a créé une société en Irlande, Tonnellerie François Frères Limited, dont la mission est de négocier et de centraliser les achats de matières premières et les ventes de produits finis aux clients grand-compte. Son activité opérationnelle a démarré le 1^{er} octobre 2009.

2.3 SOCIETES NON CONSOLIDEES

François Frères ne consolide pas les participations suivantes en raison de l'intérêt négligeable qu'elles représentent au regard de l'image fidèle :

- 50% de la société australienne Cpack Pty Ltd
- 25% de la société française Stavard (filiale de Stavin Inc)

Note 3. Information sectorielle

Le Groupe a retenu le secteur d'activité comme secteur primaire et le secteur géographique comme secteur secondaire.

3.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le Groupe François exerce 2 grands types d'activités :

- la tonnellerie,
- la merranderie.

Le pôle merranderie vend sa production aux tonnellerie du Groupe. Ce secteur peut être regroupé avec la tonnellerie (intégration verticale).

Les autres activités du Groupe (foudrerie, produits de boisage...), demeurant mineures par rapport à la tonnellerie, n'ont pas à être présentées séparément.

La nouvelle activité « fûts à whisky » fait partie intégrante de l'activité tonnellerie.

Le Groupe François n'a pas à présenter d'information particulière par secteur d'activité.

3.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Ventes externes

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
France	15 254	14 376
USA	29 130	31 280
Europe	37 790	39 633
Océanie et Afrique du Sud	17 134	18 709
Autres zones	10 192	8 770
TOTAL	109 500	112 768

Immobilisations nettes

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
France	12 662	12 707
USA	12 307	4 034
Europe	6 538	6 596
Océanie et Afrique du Sud	10 371	9 548
Autres zones	75	86
TOTAL	41 953	32 971

Note 4. Compléments sur le bilan consolidé (en milliers d'euros)**4.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS**

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	30/04/09	Var Périmètre	Var change	Acquisitions	Diminutions	30/04/10
Immobilisations incorp.						
Ecart acquisition	15 712	8 193	31			23 936
Autres	1 387		5	230	(5)	1 617
Total	17 099	8 193	36	230	(5)	25 553
Immobilisations corporelles						
Terrains	5 021		28	347	(104)	5 292
Constructions	14 630		510	406	(2)	15 544
Autres immobilisations	17 538	340	664	1 315	(481)	19 376
Immobilisations en cours	206			103	(91)	218
Total	37 395	340	1 202	2 171	(678)	40 430
Total des valeurs brutes	54 494	8 533	1 238	2 401	(683)	65 983
AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	30/04/09	Var Périmètre	Var change	Augmentations	Diminutions	30/04/10
Immobilisations incorp.						
Ecart acquisition	2 918		(1)			2 917
Autres	147		1	32	(5)	175
Total	3 065		0	32	(5)	3 092
Immobilisations corporelles						
Terrains	601			53		654
Constructions	7 117		79	149	(2)	7 343
Autres immobilisations	11 329	191	478	1 967	(359)	13 606
Immobilisations en cours	0			113		113
Total	19 047	191	557	2 282	(361)	21 716
Total des amortissements	22 112	191	557	2 314	(366)	24 808
VALEURS NETTES (en milliers d'euros)	30/04/09	Var Périmètre	Var change	Augmentations	Diminutions	30/04/10
Immobilisations incorp.	14 034	8 193	36	198		22 461
Immobilisations corporelles	18 348	149	645	(111)	(317)	18 714
Total des valeurs nettes	32 382	8 342	681	87	(317)	41 175

Les variations de périmètre concernent l'acquisition de 50 % de STAVIN Inc.

4.2 ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	Année d'acquisition	Valeur nette (en milliers d'euros)
Demptos	1993	0
Treuil	1997	106
Sogibois	1999 et 2002	1 858
Trust Intern	2000	657
Ap John	2001 et 2006	3 770
Tonn.Prov.	2004	93
Classic Oak	2006	2 206
Classic NZ	2006	1 344
Demptos Espagne	2006	151
Arobois	2007	205
NV Conseils	2007	2
Speyside	2008	1 270
Isla	2008	1 188
Stavin Inc.	2009	8 169
Total		21 019

L'acquisition de l'exercice concerne Stavin Inc.

Les survaleurs sont affectées aux unités génératrices de trésorerie du groupe qui sont identifiées en fonction de la division à laquelle est rattachée chaque unité du groupe. Des tests de perte de valeur ont été réalisés à l'occasion de la clôture des comptes 2010, sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % pour la détermination de la valeur terminale, appliqué sur les cash flow du plan ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Un test de sensibilité a été effectué sur les paramètres suivants par rapport aux hypothèses retenues :

- taux de croissance à l'infini : variation de plus ou moins 0,5 point ;
- taux d'actualisation après impôts : variation de plus ou moins 1 point ;

Chacune des variations d'hypothèses, prises individuellement, ne conduit pas à des valeurs recouvrables inférieures aux valeurs comptables au 30 avril 2010.

4.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles dont le montant net s'élève à 1 442 K€ sont principalement composées de marques (1 320 K€) et de logiciels.

4.4 IMPOTS DIFFERES ACTIF (en milliers d'euros)

Impôt différé sur comptes DNC	23
Impôt différé sur comptes FRANCOIS Inc	11
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc	173
Impôt différé sur comptes AP JOHN	77
Impôt différé sur engagements de retraite	132
Impôt différé sur marges en stock	3 207
	3 623

4.5 STOCKS

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
Matières premières	103 885	104 065
Produits finis	16 009	12 306
Marchandises	2 161	3 061
STOCKS BRUTS	122 055	119 432
Elimination marge en stock	(9 455)	(8 774)
STOCKS BRUTS APRES MARGE EN STOCK	112 600	110 658
Provision pour dépréciation des stocks	(670)	(817)
STOCKS NETS	111 930	109 841

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 95 529 K€.

4.6 CREANCES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
Créances clients	25 586	25 624
Provisions pour clients douteux	(1 407)	(1 242)
CLIENTS NETS	24 179	24 382
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 223	4 333

Au 30/04/2010, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales et de charges constatées d'avance.

4.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
Disponibilités et placements monétaires à court terme	15 936	23 943
Financements à court terme (note 4.11)	(20 719)	(25 699)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	(4 783)	(1 756)

4.8 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le **capital social** du Groupe est fixé à la somme de 8 672 000 euros. Il est divisé en 5 420 000 actions de 1,60 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La rubrique **écarts de conversion** est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours du dollar américain et du dollar australien.

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
USD	(4 289)	(4 202)
FORINT	561	92
AUD	2 420	(879)
GBP	(1 079)	(1 235)
Autres Devises	79	(96)
ECART DE CONVERSION CAPITAUX PROPRES	(2 308)	(6 320)

4.9 PROVISIONS POUR CHARGES

(en milliers d'euros)	30/04/2009	Augmentations	Diminutions	30/04/2010
Litiges	129	56	(5)	180
Impôt	3		(3)	0
TOTAL	132	56	(8)	180

La part à plus d'un an (passifs non courants) des provisions s'élève à 180 K€ et correspond principalement à une provision pour litige.

4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

(en milliers d'euros)	30/04/2009	Var change	Augment	Diminutions	30/04/2010
Provisions pour Engagements de retraite	440	44	137	(9)	612
TOTAL	440	44	137	(9)	612

La provision est nette des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ses engagements. Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

4.11 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2009	Var périm.	Var change	Augment.	Diminutions	30/04/2010
Emprunts à long et moyen terme	13 746		80	1 387	(7 256)	7 957
Concours bancaires	25 699	109	103	153	(5 359)	20 705
Intérêts courus sur dettes financières	40			17	(40)	17
S/Total dettes financières bancaires	39 485	109	183	1 557	(12 655)	28 679
Emprunts et dettes financières divers	1 765	1 148	13	249	(1 454)	1 721
TOTAL	41 250	1 257	196	1 806	(14 109)	30 400

Emprunts et dettes financières divers :	1 721 K€, dont :	
• participation des salariés		688
• avance partenaires Trust International		412
• crédit vendeur (Speyside et Isla)		574
• divers		47

Emprunts à long et moyen terme :	7 957 K€, dont :	
• taux variable		6 685
• taux fixe		1 272

4.12 ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
A moins d'un an	23 275	30 813
Entre un et cinq ans	6 053	8 285
A plus de cinq ans	1 072	2 152
TOTAL	30 400	41 250

4.13 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de la Société est principalement contractée à taux flottants et libellée en euros, en dollars américains et en Livre Sterling. La politique du groupe vise à réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau du Groupe qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le Groupe réalise une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. Le Groupe présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. Pour ce faire, l'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation desdits éléments financiers dans les comptes consolidés du Groupe et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine. Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une baisse des revenus ou des actifs des sociétés du Groupe dont les comptes sont en devises étrangères.

Les sociétés du Groupe François sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale du groupe, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du groupe. En raison de la volatilité des taux de change, le groupe François peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du groupe disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, la Société ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'auront pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

Risque de liquidité de la dette

Compte tenu de la structure financière très saine du groupe François, il n'existe aucun risque de liquidité de la dette. L'endettement financier net ne représente, en effet, que 9,6 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

4.14 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à court et long terme est majoritairement à taux variable. Compte tenu de la situation baissière des taux, le Groupe a décidé de différer ses opérations de couverture.

4.15 IMPOTS DIFFERES PASSIF

Impôt différé sur comptes SPEYSIDE	93
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc.	56
Impôt différé sur comptes TRUST INTERN.	2
Impôt différé sur comptes AP JOHN	11
Impôt différé sur activation écarts de conversion	28
Impôt différé sur retraitement amort dérogatoires	22
Impôt différé sur éliminations intra-groupe	6
Impôt différé sur provision pour hausse de prix	317
Impôt différé sur frais acquisition de titres	108
Impôt différé sur activation de charges	449
Impôt différé sur écart d'évaluation terrain Luzanne	658
	<u>1 750</u>

Note 5. Compléments sur le résultat consolidé (en milliers d'euros)

5.1 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2010 par rapport à 2009 est de – 3 268 K€, soit – 2,9 %.

Cette progression peut se décomposer de la façon suivante :

- effet variation de périmètre : 3 846 K€
- effet variation de change : (299) K€
- effet à périmètre et taux de change constant : (6 815) K€

5.2 AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
Résultat de cession d'actif	4	16
Quote-part Subvention d'investissement	72	42
Produits nets ou charges nettes sur exercices antérieurs	(136)	(367)
Dotations ou reprises nettes aux provisions sur autres éléments d'exploitation	(145)	647
Pénalités	(4)	0
Règlements litiges	0	(150)
Autres	(76)	(23)
AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION	(285)	165

5.3 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
Intérêts et assimilés	978	606
Gains de change	653	2 102
Autres produits financiers	22	160
PRODUITS FINANCIERS	1 653	2 868
Intérêts et assimilés	1 358	1 542
Pertes change	393	2 123
Autres charges financières	38	0
CHARGES FINANCIERES	(1 789)	(3 665)
RESULTAT FINANCIER	(136)	(797)

5.4 DETAIL DES DOTATIONS ET DES REPRISES DE PROVISION D'EXPLOITATION

Dépréciation des stocks	463
Dépréciation des créances clients	800
Engagements de retraite	137
Provisions pour risques	21
Total Dotations aux provisions	1 421
Dépréciation des créances clients	659
Dépréciation des stocks	616
Provisions pour risques	14
Transferts de charges	193
Total reprise provision et transferts de charges	1 482

5.5 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Au 30 avril 2010, aucun plan d'options n'est en-cours.

5.6 VENTILATION PAR NATURE DE LA CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	30 avril 2010	30 avril 2009
Impôt courant	(7 309)	(8 338)
Impôt différé	260	(31)
Total	(7 049)	(8 369)

5.7 PREUVE D'IMPOT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 32,4 % au 30 avril 2009 à 31,5 % au 30 avril 2010.

(en milliers d'euros)	30/04/2010	30/04/2009
Résultat avant effet goodwill et avant impôt	22 346	25 814
Impôt théorique (à 33,33%)	7 449	8 605
Contribution 3,3%	69	89
Crédit d'impôt recherche, mécénat et apprenti	(163)	(144)
Gain sur pertes fiscales antérieures utilisées	(3)	(8)
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(271)	(257)
Autres différences et différences permanentes	(32)	84
Impôt comptabilisé	7 049	8 369

5.8 RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES

Aucune activité n'a été cédée ou abandonnée au cours des deux derniers exercices.

5.9 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles dilutives en actions.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros ou nombre d'actions)</i>	30/04/2010	30/04/2009
Activités poursuivies et cédées		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action	15 129	17 229
Résultat des activités cédées		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 420 000	5 420 000
Effet de la dilution (options d'achat d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	5 420 000	5 420 000
Résultat de base par actions (euros)	2,79	3,18
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	2,79	3,18
Résultat dilué par actions (euros)	2,79	3,18
Résultat dilué par actions des activités poursuivies (euros)	2,79	3,18

5.10 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes versés en 2009 au titre de l'exercice clos le 30 avril 2009 ont été de 3 252 milliers d'euros, soit 0,60 euro par action, et ont été mis en paiement le 6 novembre 2009.

Au titre de l'exercice 2010, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 0,60 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 3 252 milliers d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 5 novembre 2010. Ce dividende n'est pas reconnu comme passif au 30 avril 2010.

Note 6. Autres informations

6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2010	30/04/2009
Marketing, Commercial, administratif	105	96
Production	430	436
EFFECTIF GROUPE	535	532

Les effectifs de Trust Hungary, Trust International, Stavinc et Arobois sont intégrés à 50 %.

6.2 CONTRATS DE LOCATION

Les charges de crédit bail n'étant pas significatives, elles ne font pas l'objet d'un retraitement.

6.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par les sociétés du Groupe sont peu significatifs eu égard à la taille du Groupe François.

6.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de direction (Conseil de Surveillance et Directoire) du Groupe François, s'est élevé à 497 K€ pour l'exercice 30 avril 2010 et 465 K€ pour l'exercice 30 avril 2009. Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion.

6.5 PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2010, le groupe François n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 179 K€.

6.6 HONORAIRES FACTURES AU TITRE DE LA MISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus par le Groupe au cours des exercices 2010 et 2009 s'élèvent respectivement à 207 K€ et 201 K€ dont 187 K€ en 2010 et 186 K€ en 2009 au titre du contrôle légal et 20 K€ pour 2010 et 15 K€ pour 2009 au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission.

6.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour, il n'est survenu aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière du Groupe François.

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice : 1^{er} mai 2009 - 30 avril 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 1.3.3 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks au sein du groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2010
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Eric GABORIAUD

COMPTES SOCIAUX

BILAN SOCIETE MERE (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2010

	2010			2009
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Concessions, brevets	54	54	0	5
Terrains	440	0	440	440
Constructions	3 053	2 060	993	951
Matériel et outillage industriels	1 608	1 313	295	382
Autres immobilisations corporelles	317	236	81	54
Immobilisations en cours	22	0	22	35
Titres de participation	24 068	224	23 844	23 804
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total de l'actif immobilisé	29 565	3 887	25 678	25 674
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	19 648		19 648	18 889
En-cours de production de biens	14		14	15
Stocks produits finis	1 184		1 184	717
Stocks marchandises	109		109	42
Avances et acomptes versés	36		36	36
Clients et comptes rattachés	6 073	899	5 174	7 176
Autres créances	25 270		25 270	27 134
Disponibilités	407		407	476
Charges constatées d'avance	381		381	194
Ecart conversion actif	255		255	319
Total de l'actif circulant	53 377	899	52 478	54 998
TOTAL DE L'ACTIF	82 942	4 786	78 156	80 672

BILAN SOCIETE MERE
(en milliers d' euros)

BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2010

	2010	2009
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 672	8 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 133	3 133
Réserve légale	913	913
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	17 842	17 031
Résultat de l'exercice	4 612	4 063
Subventions d'investissements	1	2
Provisions réglementées	688	688
Total capitaux propres	35 861	34 502
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	187	228
Provisions pour charges	446	419
Total provisions pour risques et charges	633	647
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	25 526	36 733
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus	45	46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 277	4 016
Dettes fiscales et sociales	1 054	866
Autres dettes	10 501	3 671
Produits constatés d'avance	0	0
Ecarts de conversion Passif	259	191
Total des dettes	41 662	45 523
TOTAL DU PASSIF	78 156	80 672

COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MERE AU 30 AVRIL 2010
(en milliers d' euros)

	Montants au 30/04/2010 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/2009 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	28 300	100,0%	30 929	100,0%
Production stockée	465	1,6%	287	0,9%
Production immobilisée	23	0,1%	3	0,0%
Produits d'exploitation	28 788	101,7%	31 219	100,9%
Achats de matières et marchandises	(7 762)	-27,4%	(9 951)	-32,2%
Variation de stocks marchandises	67	0,2%	5	0,0%
Achats de matières premières	(9 521)	-33,6%	(10 895)	-35,2%
Variation de stocks matières premières	759	2,7%	2 566	8,3%
Marge brute	12 331	43,6%	12 944	41,9%
Autres achats et charges externes	(2 842)	-10,0%	(3 029)	-9,8%
Valeur ajoutée	9 489	33,5%	9 915	32,1%
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(319)	-1,1%	(340)	-1,1%
Charges de personnel	(1 975)	-7,0%	(2 139)	-6,9%
Excédent brut d'exploitation	7 195	25,4%	7 436	24,0%
Produits divers, reprises de provisions	401	1,4%	628	2,0%
Dotations aux comptes d'amortissements	(365)	-1,3%	(407)	-1,3%
Dotations aux comptes de provisions	(565)	-2,0%	(472)	-1,5%
Autres charges de gestion courante	(3)	0,0%	(5)	0,0%
Résultat d'exploitation	6 663	23,5%	7 180	23,2%
Produits financiers	1 939	6,9%	1 654	5,3%
Charges financières	(1 585)	-5,6%	(1 989)	-6,4%
Résultat financier	354	1,3%	(335)	-1,1%
Résultat courant avant impôt	7 017	24,8%	6 845	22,1%
Produits exceptionnels	19	0,1%	25	0,1%
Charges exceptionnelles	(51)	-0,2%	(690)	-2,2%
Intéressement	(220)	-0,8%	(208)	-0,7%
Impôt sur les bénéfices	(2 153)	-7,6%	(1 909)	-6,2%
RESULTAT NET COMPTABLE	4 612	16,3%	4 063	13,1%

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIETE MERE

(En milliers d'Euros)	30/04/2010	30/04/2009
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	4 612	4 063
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
-Amortissements et provisions (dotations et reprises)	547	889
-Variation de stocks	-1 291	-2 857
-Plus ou moins value de cessions d'immobilisations	-13	-8
-Subventions réintégrées au résultat	0	0
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur les opérations d'exploitation ou augmentation du besoin en fonds de roulement	2 674	96
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	6 529	2 183
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	0	-15
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	-329	-120
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-40	-2 000
Décaissements provenant de l'octroi de prêts et de dépôts	0	0
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations corporelles	13	8
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations financières	0	0
Encaissements résultants du remboursement de prêts et de dépôts	0	0
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-356	-2 127
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	-3 252	-3 252
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	0	7 532
Remboursements d'emprunts à LMT	-6 495	-2 859
Variation des comptes courants d'associé ou du groupe y compris compte courant intégration fiscal	1 905	-10 407
Variation des autres dettes financières	0	5
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	0	0
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	-7 842	-8 981
E. DETTE FINANCIERE NETTE A COURT TERME A L'OUVERTURE	-13 883	-4 958
TRESORERIE OU DETTE FINANCIERE NETTE A COURT TERME A LA CLOTURE (A+B+C+D)	-15 552	-13 883

Les C/C reflétant les besoins et excédents de trésorerie des filiales centralisées ont été neutralisés par la dette nette à court terme. De ce fait, la dette nette à court terme représente l'excédent de FRANCOIS FRERES uniquement.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société François Frères de l'exercice clos le 30 avril 2010.

Note 1 Règles et méthodes comptables

1.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations significatives sont indiquées.

1.2 Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

En vertu des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC, les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur les durées d'utilisation de leurs composants. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

1.2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les frais afférents à l'acquisition des titres sont maintenus en charge lorsqu'ils sont encourus.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.2.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

1.2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.2.6 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

1.2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

1.2.8 Indemnités de départ en retraite

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.2.9 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.10 Intégration fiscale

Au 1^{er} mai 1997, la société François Frères s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société Tronçais Bois Merrains était intégrée fiscalement. A compter de l'exercice 2006, les sociétés Treuil et Foudrerie François sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale de François Frères. A compter de l'exercice 2008/2009, la société Bouyouud Distribution est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société mère François Frères enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, François Frères a augmenté au 30 avril 2010 la provision pour impôt pour la porter à 446 K€. Ce montant correspond à l'économied'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par les filiales que la société mère devra leur restituer.

1.2.11 Gestion de trésorerie centralisée

Depuis 2001, La société François Frères a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de François Frères sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par François Frères. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

François Frères est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de François Frères sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

1.2.12 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour la contre-valeur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs, passifs et engagements hors bilan existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

1.2.13 Instruments financiers

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives. Ces risques font l'objet d'un suivi qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

Le Groupe gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Note 2 Compléments sur le bilan (en milliers d'euros)

2.1 Tableau de variation des immobilisations sur l'exercice 2009/2010

	30/04/09	Augmentations	Diminutions	30/04/10
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	54			54
Total	54			54
Immobilisations corporelles				
Terrains	440			440
Constructions	2 863	190		3 053
Autres immobilisations	1 826	151	53	1 924
Immobilisations en cours	35	22	35	22
Total	5 164	363	88	5 439
Immobilisations financières				
Autres participations	24 028	40		24 068
Dépôts et cautionnements	3			3
Prêts	0			0
Total	24 031	40		24 071
Total des valeurs brutes	29 249	403	88	29 564

2.2 Tableau des amortissements sur l'exercice 2009/2010

	30/04/09	Augmentations	Diminutions	30/04/10
Immobilisations Incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	49	5		54
Total	49	5		54
Immobilisations Corporelles				
Constructions	1 912	148		2 060
Autres	1 390	212	53	1 549
Total	3 302	360	53	3 609
Total des amortissements	3 351	365	53	3 663

2.3 Provision sur immobilisations financières

La provision sur les titres de participation (224 K€) concerne la filiale Tronçais Bois Merrains.

2.4 Stocks au 30 avril 2010

	30/04/2010	30/04/2009
Matières premières	19 648	18 889
Produits finis	1 198	733
Marchandises	109	42
STOCKS BRUTS	20 955	19 664
Provision pour dépréciation des stocks		
STOCKS NETS	20 955	19 664

Les stocks de merrains s'élèvent à 18 789 K€ au 30avril 2010.

2.5 Etat des créances au 30 avril 2010

	Total	- 1 an	+ 1an
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	0		
Clients douteux	989	989	
Autres créances clients	5 084	5 084	
Acomptes fournisseurs	35	35	
Taxe sur la valeur ajoutée	263	263	
Impôt Société			
Groupe et associés (1)	24 994	24 994	
Débiteurs divers	13	13	
Charges constatées d'avances	381	381	
TOTAL	31 762	31 759	3

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, François Frères (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons, en « Groupe et associés » débiteurs chez François Frères, les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2010 (13 472 K€). Cette ligne comprend aussi sur l'exercice les avances faites par François Frères dans le cadre de l'acquisition Speyside (2 505 K€ prêtés à Demptos Limited) et de l'acquisition de Staviv (8 961 K€ prêtés à François Inc).

2.6 Capitaux propres au 30 avril 2010

2.6.1 *Capital social*

	Nombre d'actions	Valeur nominale En €	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	5 420 000	1.6	8 672

2.6.2 *Mouvements de la situation nette (hors provision réglementée et subvention d'investissement)*

	30/04/09	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augmentation capital	30/04/09
Capital	8 672				8 672
Prime d'émission	3 133				3 133
Réserve légale	913				913
Réserve réglementée	0				0
Autres réserves	17 031	811			17 842
Résultat de l'exercice N-1	4 063	(811)	(3 252)		0
Résultat de l'exercice	0	4 612			4 612
Total	33 812	4 612	(3 252)		35 172

2.6.3 *Subvention d'investissement*

	30/04/09	Subventions réintégrées au Compte de résultat	30/04/10
Subvention d'investissement	2	1	1

2.6.4 *Provisions réglementées*

	30/04/09	Dotations	Reprises	30/04/10
Provisions pour hausse des prix	688			688
Total	688			688

Une provision pour hausse des prix a été pratiquée sur les stocks de merrains.

2.7 Provisions pour risques et charges au 30 avril 2010

	30/04/09	Dotations	Reprises	30/04/10
Provisions pour pertes de change	128	30	86	72
Provisions pour charges	419	27		446
Provisions pour litiges	100			100
Provisions pour médailles travail	0	15		15
Total	647	72	86	633

La provision pour charges (446 K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de Foudrerie François et Bouyouud Distribution utilisés par François Frères devant être restituée à ses filiales.

2.8 Dettes financières au 30 avril 2010

2.8.1 *Mouvements des dettes financières*

	30/04/09	Augmentations	Diminutions	30/04/09
Emprunts à long et moyen terme	12 933		6 496	6 437
Concours bancaires (1)	23 759		4 687	19 072
Intérêts courus sur dettes financières	41	17	41	17
Sous totales dettes financières bancaires	36 733	17	11 224	25 526
Emprunts et dettes financières divers	0			0
Total	36 733	17	11 224	25 526

Emprunts à long et moyen terme : 6 437, dont

- taux variable 6 437
- taux fixe 0

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (François Frères).

2.8.2 *Echéancier des dettes financières*

A moins d'un an	1 073
Entre un et cinq ans	4 292
A plus de cinq ans	1 072
TOTAL	6 437

2.9 Dettes d'exploitation au 30 avril 2010

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

2.10 Charges à payer

	30/04/2010	30/04/2009
Intérêts courus sur emprunts	17	41
Fournisseurs	1 246	1 283
Dettes sociales	571	603
Dettes fiscales	143	150
Total charges à payer	1 977	2 077

2.11 Entreprises liées au 30 avril 2010

Les transactions effectuées par François Frères avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/10	30/04/09
Titres de participation	24 068	24 028
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	2 343	3 938
Autres créances	24 993	26 441
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	2 963	2 208
Autres dettes	10 440	3 669
Charges financières		
Produits financiers	724	353

Note 3 Compléments sur le résultat (en milliers d'euros)

3.1 Répartition géographique du Chiffre d'Affaires

	30/04/10	30/04/09
France	6 979	6 573
Europe	4 982	5 029
Océanie	4 293	5 262
Amér.Sud	1 582	1 811
Etats Unis	10 128	11 758
Autres	336	696
Total	28 300	30 929

3.2 Résultat financier au 30 avril 2010

Intérêts et assimilés	1 181
Gains de change	92
Escomptes	0
Reprise provisions risques financiers	86
Produits de participations	581
PRODUITS FINANCIERS	1 940

Intérêts et assimilés	1 393
Pertes de change	162
Provisions risques et charges financiers	30
CHARGES FINANCIERES	1 585

RESULTAT FINANCIER	355
---------------------------	------------

3.3 Résultat exceptionnel au 30 avril 2010

Cession Elément Actif corpo	13
Produit Exercices Antérieurs	6
PRODUITS EXCEPTIONNELS	19
Provision pour impôt	27
Pénalités	4
Charges exercices antérieurs	20
CHARGES EXCEPTIONNELLES	51
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(32)

3.4 Impôts sur les bénéfices

3.4.1 *Situation fiscale latente*

Accroissements	Base	Impôt à 34%
Provision pour hausse de prix	688	234
Subvention d'investissement	1	
Total	689	234

Allègements	Base	Impôt à 34%
Frais acquisition titres	37	13
Contribution Organic	10	3
Total	47	16

3.4.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	7 017	(2 238)	4 779
Exceptionnel	(32)		(32)
Intéressement	(220)	73	(147)
Sous-total avant impact intégration fiscale	6 765	(2 165)	4 600
Contribution 3,3% sur filiales intégrées (1)		(14)	(14)
Economie IS sur filiales intégrées déficitaires (1)		36	36
Is sur filiale bénéficiaire imputant déficit antérieur (1)		(10)	(10)
Total	6 765	(2 153)	4 612

(1) Le résultat fiscal Groupe de François Frères intègre les résultats de :

- Tronçais Bois Merrains qui est bénéficiaire de 745 K€,
- Foudrerie François, qui est déficitaire de 108 K€,
- Tonnellerie Treuil, qui est bénéficiaire à hauteur de 624 K€.
- Bouyouud Distribution, qui est bénéficiaire à hauteur de 29 K€.

Note 4 Fait marquant de l'exercice

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

	30/04/2010	30/04/2009
Marketing, Commercial, administratif	1	1
Production	47	47
EFFECTIF MOYEN	48	48

Le volume d'heure de formation cumulée correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation au 30 avril 2010 est de 5 683 heures, aucune heure ayant été prise au cours de l'exercice.

5.2 Rémunérations

L'information relative à la rémunération des dirigeants est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

5.3 Options de souscription d'actions

Au 30 avril 2010, aucune option de souscription n'est à exercer.

5.4 Risques de marché financier

L'endettement à long terme est majoritairement à taux variable et concerne l'emprunt souscrit pour l'acquisition de STAVIN.

L'endettement à court terme est à taux variable.

5.5 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

5.6 Autres engagements financiers (en millier d'Euros)

Engagements de retraite non couverts	29
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de François Frères	4 223

5.7 Evènements postérieurs à la clôture

A ce jour, il n'est survenu aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière de la société Tonnellerie François.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d' Euros ou devise)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				€							
				Brute	Nette						
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS											
1 - Filiales (+ 50 %)											
DEPTOS	319	47 467	100,0%	2 724	2 724			19 398	3 387		
FF INC	USD 1670	USD 10 993	100,0%	1 884	1 884			USD 10 829	USD 250		
BOUYOUD	30	9 116	100,0%	30	30			5 472	736		
TREUIL	198	8 577	100,0%	3 372	3 372			7 239	411		
TBM	465	837	99,9%	465	241			4 132	496		
FFM	8	876	100,0%	8	8			897	139		
LAGREZE	60	1 181	100,0%	60	60			0	5		
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 20 849	95,0%	11 115	11 115			AUD 10 679	AUD 1 894	581	
CLASSIC OAK NEW ZEALAND	NZ 238	NZ 1 290	100,0%	1 457	1 457			NZ 3 982	NZ 87		
CLASSIC OAK AUSTRALIA	AUD 300	AUD 2 013	100,0%	2 914	2 914			AUD 11 452	AUD 266		
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	40	40	100,0%	40	40			816	641		
2 - Participations (10 à 50 %)											

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport des Commissaires aux Comptes

Exercice : 1^{er} mai 2009 - 30 avril 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 1.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par cette dernière. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2010
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Eric GABORIAUD

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice : 1^{er} mai 2009 - 30 avril 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune convention conclues au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• Avec la Société Civile LA DEMIGNIERE

- *Par bail à effet du 1^{er} mai 2005, votre société loue auprès de la SCI LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à SAINT ROMAIN (21190). Compte tenu de travaux importants supportés par le bailleur, le loyer annuel a été porté de 18.000 euros hors taxes à 45.000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2008 (avenant du 11 janvier 2008).*
- *Par bail à effet du 1^{er} janvier 2008, votre société loue auprès de la SCI LA DEMIGNIERE des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 24.000 euros.*

• **Avec Monsieur Jean FRANCOIS**

Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre société :

- . par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021, moyennant un loyer mensuel de 76 euros,*
- . par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2.875 m², moyennant un loyer mensuel de 229 euros.*

• **Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS**

La SARL FAMILIALE FRANCOIS, à compter du 1^{er} avril 1989, donne à bail commercial à votre société un local à usage d'entrepôt et de fente de bois, moyennant un loyer annuel de 42.685 euros hors taxes.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2010
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Eric GABORIAUD

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Expertise Comptable et Audit				Cabinet Cleon Martin Broichot / G.R. Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
_ Emetteur	47 000	46 000	25%	25%	18 000	17 000	100%	100%
_ Filiales intégrées globalement	122 000	123 000	65%	67%				
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
_ Emetteur	20 000		11%					
_ Filiales intégrées globalement		15 000		8%				
SOUS TOTAL	189 000	184 000	100%	100%	18 000	17 000	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
_ Juridique, fiscal, social								
_ Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
SOUS TOTAL	-	-			-	-		
TOTAL	189 000	184 000	100%	100%	18 000	17 000	100%	100%

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 OCTOBRE 2010**

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons notamment vous exposer la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I. EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2010, et s'élève donc à 8.672.000 euros, divisé en 5.420.000 actions au nominal de 1,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan en cours relatif à des options de souscription et d'achat d'actions.

II. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE – CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Le Groupe a poursuivi son développement international dans les activités connexes à la tonnellerie à vins en prenant une participation de 50 % dans le leader mondial de la fabrication de produits de boisage des vins, avec l'engagement à moyen terme de porter cette participation à 100 %.

Avec un chiffre d'affaires annuel de 10 M\$, Staviv façonne plusieurs essences de chêne dédiées à une gamme de produits de haute technologie.

L'intégration de Staviv apporte un savoir-faire complémentaire et un nouveau relais sur un marché de forte croissance internationale, sur lequel le groupe était déjà modestement présent avec l'intégration en France dès 2007 de la société Arobois.

Cette opération, intégrée avec des ratios de marges similaires à ceux de la tonnellerie à vins, constitue également une nouvelle étape significative dans une stratégie de diversification volontariste à l'échelle mondiale en direction de marchés porteurs s'adressant à une gamme de vins élargie.

III. PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES ET RATIOS DE STRUCTURE

1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi (normes IFRS):

<u>Comptes consolidés au 30 avril (en K€)</u>	30/04/10	30/04/09
Chiffre d'affaires	109 500	112 768
Résultat opérationnel courant	22 767	26 446
Résultat avant impôt	22 346	25 814
Résultat net	15 297	17 445
Résultat part du groupe	15 129	17 229
 <u>Comptes de bilan (en K€)</u>		
Capitaux propres du Groupe	149 862	133 670
Endettement bancaire net	14 464	17 307
Endettement bancaire/fonds propres	0,10	0,13
Stocks nets	111 930	109 841

2 - Evolution des affaires, des résultats – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Pour l'exercice 2010, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 109,5 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent. Dans un contexte mondial toujours très difficile, le Groupe s'était préparé à une baisse d'activité consolidée de l'ordre de -10 %. Au final, le bon niveau de chiffre d'affaires démontre à la fois la résistance du modèle d'activité et la « prime au leader », mais surtout la pertinence de la stratégie de diversification, encore renforcée au cours des trois derniers exercices.

Les acquisitions récentes (Stavin et Isla Cooperage) réalisées dans les métiers des produits de boisage pour l'œnologie et du fût à Whisky ont contribué à limiter le recul d'activité par un apport complémentaire de + 3,8 millions d'euros (effet variation de périmètre).

Le recul organique de l'activité a été limité à -6,8 millions d'euros (-6 %) grâce à un renforcement de l'activité négoce sur le marché du whisky.

Le résultat opérationnel courant est supérieur aux attentes à 22,8 millions d'euros contre 26,5 millions d'euros en 2009. La rentabilité opérationnelle reste élevée (proche de 25%) sur le marché du vin malgré la baisse bien anticipée de l'activité, le renchérissement du coût des matières et le maintien volontariste des prix de ventes, afin d'accompagner les clients et de continuer la conquête de nouveaux marchés. Sur les marchés du whisky et des produits de boisage pour l'œnologie, la rentabilité opérationnelle se maintient à des niveaux comparables à 2009, conforme aux objectifs.

Le résultat financier bénéficie sur la période du désendettement du Groupe et de l'évolution favorable des taux d'intérêts et du change.

Le résultat net s'établit à 15,1 millions d'euros (soit 14 % du chiffre d'affaires).

Malgré l'acquisition de Staviv, l'endettement net est inférieur à 15 millions d'euros et représente moins de 10 % des fonds propres.

3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Risques financiers et Risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La société est soumise au risque de marché résultant uniquement des variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe considère ne pas être soumis à des risques de liquidité.

Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté dans la note 1.3.13 de l'annexe des comptes consolidés.

Risques juridiques

La société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans le domaine de la tonnellerie, la merranderie, la foudrerie et les produits de boisage. A cet égard, elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution. Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. A l'exception des franchises qui lui sont applicables, le groupe François considère avoir souscrit des assurances Responsabilités Civiles adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

Assurances

Au 30 avril 2010, le Groupe François continue de regrouper sous un seul contrat ses différentes polices d'assurance couvrant ses filiales françaises.

Des assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités du Groupe. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation des produits du Groupe.

La liste des assurances souscrites par le Groupe figure à la note 2.3.3 du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

4 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Nous vous renvoyons à cet égard à la note 1.3.13 de l'annexe des comptes consolidés.

IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Société mère

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2010, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 28.300 K€ contre 30.929 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de 6.663 K€ contre 7.180 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 355 K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 7.017 K€ contre 6.845 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire à hauteur de 32 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 4.612 K€ contre 4.063 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 2.153 K€ et d'un intéressement des salariés de 220 K€.

2. Filiales et participations

- **Filiales françaises**

Les tonnellerie françaises ont subi la contraction du marché mondial et l'augmentation du prix des matières.

Les merranderie françaises sont désormais en capacité d'absorber l'approvisionnement en chêne français de toutes les sociétés du Groupe.

Le secteur foudrerie a pâti cette année du recul de l'activité de ce marché.

Les produits de boisage pour l'œnologie ont connu un développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

• **Filiales étrangères**

Sur le secteur du vin touché par la crise, l'ensemble des filiales étrangères du Groupe ont connu un ralentissement de l'activité qui a impacté la rentabilité de chaque unité à des degrés divers :

- La baisse sensible du marché américain a réduit le niveau d'activité et de rentabilité des sociétés locales ;
- Les filiales de la zone Océanie (deux sociétés en Australie et une en Nouvelle Zélande) ont bénéficié d'une parité €/AUD favorable mais ont été pénalisées par de faibles récoltes liées à des intempéries ;
- La filiale hongroise (détenue à 50%) a limité sa baisse d'activité et de rentabilité d'exploitation grâce à des ventes significatives sur le marché local ;
- La filiale espagnole continue d'ajuster ses moyens de production par rapport à l'effondrement du marché local ;
- La filiale chinoise a terminé sa phase d'apprentissage et est désormais opérationnelle. Son activité va s'accroître au rythme de l'évolution du marché chinois.

Les trois sites de production écossais du Groupe sur le marché du whisky ont connu une activité très soutenue, portée par le développement du négoce.

Les niveaux d'activité et de résultat de Stavin sont conformes aux attentes du Groupe et aux prévisions établies lors de l'acquisition.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

V. ACTIONNARIAT

Les actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- . Plus de 33 % : Société La Demignière (Famille François) ;
- . Plus de 10 % : Société Familiale François (Famille François) ;
- . Plus de 5 % : Monsieur Jean François.

VI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

VII. ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant.

VIII. REMUNERATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales (en €))	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	65.300		1.000	66.300	65.692
Jérôme François	Président du Directoire	431.843	Voiture		431.843	400.057
Omblin François	Membre du Directoire	Néant				
Jean Méo	Membre du Conseil de surveillance			1.000	1.000	1.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de surveillance			1.000	1.000	1.000
Total		497.143		3.000	500.143	467.749

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES D'UNE SOCIETE COTEE

Figure en annexe au présent rapport un état récapitulatif des opérations réalisées par les personnes responsables et par leurs proches au cours du dernier exercice (AMF, *règl. général, art. 222-15-3 nouveau*).

X. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

A - POLITIQUE SOCIALE

1/ Effectifs

	30/4/10	30/4/09	Variation
Tonnellerie	409	413	- 4
Merranderie	117	110	+ 7
Holding	10	10	
Total	536	533	+ 3
dont CDD + CDI	536	533	+ 3
dont Interim	0	0	

NB : Il s'agit des effectifs intégrés en part groupe (exclusion de 50 % pour Trust Hungary, Arobois et Stavín).

2/ Mouvements d'effectifs

Le solde net des mouvements de main d'œuvre est de + 3 unités. Cette évolution des effectifs a été impactée à la hausse par l'élargissement du périmètre à hauteur de 28 unités (Stavín et TFF Ltd), le solde de la variation, soit – 25, correspond à une baisse des effectifs à périmètre égal. L'effectif total, hors retraitement de la part groupe est de 596 unités, réparties à hauteur de 288 en France, 27 en Espagne, 83 en Hongrie, 63 aux Etats-Unis, 36 en Australie , 1 en Nouvelle Zélande, 1 en Afrique du Sud , 92 en Ecosse, 4 en Chine et 1 en Irlande.

3/ Organisation du temps de travail

Durée du travail

Les sociétés françaises du Groupe ont opté pour des accords de réduction du temps de travail et ont recours, pour certaines, à une modulation annuelle.

Les sociétés étrangères appliquent la législation sur le temps de travail propre à leur système national (40h en Hongrie, 40h en Espagne, 40h aux USA, 40h en Australie, 40h en Ecosse).

Heures supplémentaires

Les sociétés françaises qui n'appliquent pas d'annualisation du temps de travail peuvent avoir recours ponctuellement aux heures supplémentaires.

Absentéisme

L'absentéisme a représenté 5,9 % du temps de travail dont 1,8 % pour accident du travail, 3,1 % pour maladie et 1,0 % pour causes diverses.

4/ Politique de rémunérations

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

K€	30/04/10	30/04/09
Salaires et charges	20 353	19 657
Intéressement et participation	485	765

Les salaires sont en croissance de 3,5 %, liée à un effet périmètre de + 4,8 % (+ 953 K€). Les salaires à périmètre constant sont donc en recul de -1,3 %.

L'intéressement et la participation, qui concernent les sociétés françaises, reculent, du fait de la baisse des résultats.

5/ Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Groupe applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque pays où il emploie du personnel.

6/ Conditions d'hygiène et de sécurité

Au sein des sociétés françaises, assujetties à la réglementation édictée par le code du travail se rapportant aux émissions de poussières de bois, le Groupe a poursuivi ses investissements pour réduire l'exposition de ses salariés, en concertation avec les instances représentatives du personnel et les directions départementales du travail.

7/ Formation

Les budgets temps de formation sont alloués par chaque société en fonction des besoins spécifiques liés à l'activité et à la qualification du personnel.

8/Œuvres sociales

Les actions menées s'inscrivent à la fois dans un cadre extra-professionnel et dans l'environnement professionnel du Groupe.

9/ Sous-traitance

Le Groupe ne recourt pas à la sous-traitance industrielle.

B - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe a pris la décision d'inscrire la notion de développement durable et de responsabilité environnementale dans sa démarche d'entreprise.

A cet effet, un comité d'audit en matière environnementale a été installé au cours de l'exercice, avec comme objectif la définition d'un système de pilotage et d'évaluation de l'ensemble des actions se rapportant à l'environnement au sein du Groupe. Le principe d'une amélioration continue animera les orientations prises par ce comité.

Gestion de la matière première

Le Groupe exploite pour sa fabrication du chêne d'origine européenne et américaine.

Les merranderies françaises assurent désormais l'intégralité des approvisionnements en chêne français du Groupe. Ces merranderies, en adhérant au processus d'éco-certification de la ressource naturelle bois sous la tutelle du label PEFC (Pan European Forest Certification – gestion durable de la forêt) garantissent ainsi un auto-approvisionnement en chêne français labellisé 100 % PEFC.

Elimination des déchets

Le Groupe affecte une part significative de ses déchets à son activité « produits de boiserie pour l'œnologie » organisée autour de quatre sites de production répartis dans quatre pays. Sur certains sites de production, les rejets de matière première sont recyclés dans l'alimentation de chaudières à bois assurant le chauffage des locaux.

Consommation d'eau

La principale source de consommation d'eau est constituée par l'arrosage des grumes à merrains afin de préserver leur état sanitaire. Les merranderies françaises possèdent des systèmes d'arrosage fonctionnant en circuit fermé avec bassins de décantation, qui minimisent les prélèvements externes d'eau et limitent les rejets d'effluents dans les sols.

Gaz à effets de serre

Les caractéristiques de l'activité de tonnellerie, artisanale par définition et peu mécanisée, n'en font pas une industrie fortement émettrice de gaz à effets de serre. Cependant, des aménagements ont été réalisés au cours des derniers exercices afin de maîtriser la consommation d'énergie, notamment électrique grâce à l'implantation de variateurs de vitesse sur des systèmes d'aspiration.

XI. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe possède un département Recherche et Développement travaillant en synergie avec les laboratoires et le personnel scientifique et technique de la faculté d'œnologie de Bordeaux puis du CESAMO (Centre d'Etudes Structurales et d'Analyse des Molécules Organiques). L'équipe de quatre chercheurs mène des travaux de recherche, des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation en collaboration avec divers organismes.

Les résultats des travaux de recherche sont régulièrement diffusés auprès du réseau de clients du Groupe via une lettre d'information et poursuivent plusieurs objectifs : l'innovation technologique, la mise en évidence des interactions bois de chêne-vin, l'adaptation de la

gamme de produits aux besoins, l'amélioration de la qualité des produits ainsi que le conseil œnologique et l'accompagnement des clients.

XII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture, aucun évènement de cette nature n'est à signaler.

XIII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de la société Tonnellerie François Frères au 30 avril 2010 figure ci-après. Dans leur rapport sur les comptes annuels établi dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010, les Commissaires aux Comptes ont fait part de leurs observations concernant la sincérité et la concordance de ces informations.

Echéances échues	Néant
Echéances inférieures à 30 jours	2.849.591 euros
Echéances de 30 jours à 60 jours	292 euros
Echéances supérieures à 60 jours	180.315 euros
TOTAL	3.030.198 euros

XIV. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 OCTOBRE 2010

1 - Sous sa forme ordinaire

- L'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 5 novembre 2010 d'un dividende de 0,60 € par action composant le capital social.

Sur le plan fiscal, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes, à l'exclusion de ceux visés à l'article 163 quinquies C du Code Général des Impôts, distribués à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont éligibles à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18% en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 4.612.406 € serait affecté ainsi :

- à la distribution d'un dividende à concurrence de	3.252.000 euros
- et pour le solde au crédit du compte "Autres réserves"	<u>1.360.406 euros</u>
Total égal au bénéfice à affecter	4.612.406 euros

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,50	0,60	0,60
Dividende éligible à l'abattement	0,50	0,60	0,60

- L'Assemblée aura également à se prononcer sur la possibilité pour la société, pendant une période de 18 mois d'acheter et vendre ses propres actions dans la limite de 10% du capital.
- Nous vous demandons en outre de bien vouloir approuver les conventions et opérations visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes et de donner quitus et décharge au Directoire et au Conseil de Surveillance de leur gestion pour l'exercice clos le 30 avril 2010.
- L'Assemblée devra se prononcer sur le renouvellement du mandat d'un membre du conseil de surveillance venant à expiration. Nous vous proposons à cet égard de renouveler pour une durée de 6 (six) ans venant à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2016, Monsieur Patrick Fenal, membre du conseil de surveillance sortant.
- Enfin, vous aurez également à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance.

2 - Sous sa forme extraordinaire

Mise en place de nouvelles délégations

Le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu les rapports spéciaux des commissaires aux comptes, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de lui donner la délégation suivante :

- **Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société**

Nous vous proposons d'autoriser le directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, et ce pour une période maximum de dix-huit mois.

XV. PERSPECTIVES

Les synergies entre les métiers du vin et ceux du whisky tiennent leurs promesses et le Groupe aborde ce nouvel exercice avec sérénité et vigilance :

- Sérénité parce qu'il bénéficie aujourd'hui des effets d'une bonne anticipation avec une position confortée de n°1 mondial sur l'ensemble des métiers du Groupe.

- Vigilance parce que sa solidité financière encore améliorée lui permettra de réagir avec rapidité à toutes les opportunités qui pourront se présenter sur les métiers du bois pour les vins et les alcools.

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le Directoire

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION
LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

JEAN FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du conseil de surveillance
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	Administrateur
STAVIN (USA)	LTD	« Director »

JEROME FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du directoire
TONNELLERIE TREUIL	SASU	Président
TONNELLERIE DEMPTOS	SASU	Président
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIC OAK AUSTRALIA (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIK OAK NEW ZEALAND (Nouvelle Zélande)	LTD	Administrateur
SOGIBOIS	SASU	Président
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	« Chairman »
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	Administrateur
LA GAILLARDE	SCI	Gérant
FAMILIALE FRANCOIS	SARL	Gérant
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	« Chairman »
DEMPTOS LIMITED	LTD	« Director »
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	« Director »
ISLA COOPERAGE	LTD	« Director »
LA DEMIGNIERE	SAS	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	Gérant
STAVIN (USA)	LTD	« Director »
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	LTD	« Director »

OMBLINE FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du directoire

JEAN MEO

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance

PATRICK FENAL

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD	SA	Administrateur

ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AINSI QUE L'UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires – Durée	Utilisation de la délégation au jour de l'établissement du rapport
Néant		

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES PERSONNES RESPONSABLES ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (AMF, REGL. GENERAL, ART. 222-15-3 NOUVEAU)

Personne concernée	Nature de l'opération	Date de l'Opération	Montant de l'Opération
NEANT			

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES au titre de l'exercice clos le 30 avril 2010.

Nos commissaires aux comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

1.1 Structure juridique et composition du Conseil de Surveillance

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce.

La société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci avaient en effet été nommés pour 3 ans.

L'Assemblée Générale du 26 octobre 2006 a renouvelé le mandat de Messieurs Jean FRANCOIS et Jean MEO pour une durée de 6 ans. Le mandat de Monsieur Patrick FENAL expire en 2010 et l'assemblée générale annuelle relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010 devra statuer sur son renouvellement.

S'agissant des membres du directoire :

Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Jérôme François arrivera à expiration le 23 octobre 2011. Il en est de même pour sa fonction de Président du directoire : à cette date, le Conseil de Surveillance sera amené à statuer sur le renouvellement du mandat de Jérôme François ;

Le mandat de membre du Directoire de Madame Omblin François arrivera à expiration en 2013, lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le Directoire.

Deux des trois membres du Conseil de Surveillance peuvent être regardés comme répondant aux critères d'indépendance. Le président du conseil de surveillance fait partie du groupe familial majoritaire.

1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.2.1 Missions du Conseil

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, le Conseil de Surveillance demande au directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux commissaires aux comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société. Ce rapport informe le conseil de surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le Directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du président du Directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;

- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le Conseil de Surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire (art. L 225-65).

1.2.2 Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2010.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions.

Dates	Ordre du jour
24 juillet 2009	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2009 arrêtés par le Directoire
29 septembre 2009	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 3 premiers mois de l'exercice (31/07/09)
23 octobre 2009	Répartition des jetons de présence – rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire
28 décembre 2009	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours – Examen de projets d'acquisitions en cours
25 mars 2010	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 9 premiers mois de l'exercice (31/01/10)

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

1.2.3 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions dites « réglementées »

Des conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

1.3 Existence et fonctionnement des comités institués par le Conseil de surveillance

Eu égard à la taille de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le conseil de surveillance n'avait pas jugé utile jusqu'à maintenant de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008, l'article L. 823-19 du Code de commerce fait notamment obligation à toutes les personnes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de constituer un comité d'audit.

A noter que peuvent être exemptées de comité d'audit les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition.

Le comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit doit en outre émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

L'entrée en vigueur de l'obligation d'instituer un comité d'audit intervient à l'expiration d'un délai de 8 mois suivant la clôture de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008 au cours duquel un mandat au sein du conseil vient à échéance. S'agissant de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le prochain mandat d'un membre du conseil de surveillance arrivant à expiration est celui de Patrick Fenal, dont le mandat est à renouveler lors de l'assemblée générale annuelle relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010.

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES dispose donc d'un délai expirant le 31 décembre 2010 pour la mise en place du comité d'audit.

A cet égard, compte tenu de la taille, de la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et des risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance envisage de remplir lui-même les fonctions du comité d'audit, conformément aux dispositions rappelées ci-avant. Ce choix devra être effectué par le conseil de surveillance avant le 31 décembre 2010.

1.4 Précisions diverses

Le Conseil de Surveillance de la société Tonnellerie François Frères se réfère jusqu'à présent au Code de gouvernance proposé par l'AFEP et le MEDEF, et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, faute d'un code mieux adapté.

Avec la parution en décembre 2009 du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, il existe désormais une alternative mieux adaptée à la taille et à la structure d'actionnariat de la société Tonnellerie François Frères.

Le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2010 a donc pris la décision de se référer désormais à ce Code MiddleNext. Le conseil a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance ». Il en est de même des recommandations, que la société prend pour référence, étant précisé que la nature de la société, le caractère majoritairement familial de son actionnariat, rendent non applicables à ce stade différentes préconisations, qui sont en outre susceptibles de représenter une charge supplémentaire pour une société de taille moyenne et de telles contraintes ne paraissent imposées qu'au résultat de problèmes intervenus dans de grands groupes au capital extrêmement éclaté.

2. Les procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

2.1 Objectif du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, chez FRANCOIS FRERES :

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le

travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement du Groupe FRANCOIS FRERES sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour.

2.3 Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumis l'entreprise

Au sein du Groupe FRANCOIS FRERES, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

le Directoire, les Présidents de filiales,
la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière,

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct.

Le Directoire organise annuellement une réunion de gestion du Groupe, au cours de laquelle le Directoire, les Managers de filiales, la Direction Financière, et les principaux cadres du Groupe, évoquent la marche des affaires, tentent de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère.

2.3.2 * La Direction Financière du Groupe est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au

début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires.

Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget ne fait généralement pas l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

* Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

* Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

* La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes et du conseil de surveillance.

2.3.3 Assurances : Le Groupe FRANCOIS FRERES est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

. Dommages aux biens et pertes d'exploitations (contrat groupe applicable aux sociétés françaises) :

- bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
- marchandises,
- recours des voisins et tiers,
- garantie automatique des investissements.

. Responsabilité civile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

. Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable aux sociétés françaises, à la Hongrie et aux U.S.A)

. Flotte automobile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

. Assurance des mandataires sociaux

2.4 Procédures externes de contrôles

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Il convient de préciser que la société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les commissaires aux comptes actuels sont les suivants :

Commissaires aux comptes titulaires :

Cabinet Expertise Comptable et Audit, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Jérôme Burrier, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Monsieur Jean-Yves Martin, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des commissaires aux comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.

2.4.2 Les certifications de qualité :

Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 - système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement). Ces certifications sont à jour de renouvellement.

Enfin, il convient d'ajouter que deux de nos tonnellerie françaises bénéficient d'un label de qualité réservé aux sociétés françaises. Il s'agit du label « CTBA » (centre technique du bois et de l'ameublement). Ce certificat de qualité est délivré pour la fabrication de fûts de tradition française sur la base des critères suivants :

- caractéristiques dimensionnelles,
- caractéristiques qualitatives,
- maîtrise des constituants.

3 Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (AGOA)

La justification du droit de participer à l'AGOA résulte de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée (C. com., art. R. 225-85).

Ainsi, seuls pourront participer à l'AGOA les actionnaires dont les actions font l'objet, le troisième jour ouvré à zéro heure (heure de Paris) précédant l'AGOA, d'un enregistrement comptable à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Dans une réponse à l'AFEP du 20 février 2007, le Directeur des Affaires civiles et du Sceau du ministère de la Justice indique que « la notion de *jours ouvrés* s'entend des jours travaillés pour le dépositaire central ». Ainsi selon cette réponse, il convient de se reporter au calendrier 2009 des jours ouvrés établi par Euroclear France.

La notion d'enregistrement comptable est définie à l'article 570-3 du RG AMF (« *l'enregistrement comptable de la négociation aux comptes de l'acheteur et du vendeur est effectué dès que leur teneur de compte conservateur a connaissance de l'exécution de l'ordre ; cet enregistrement comptable vaudra inscription en compte et emportera transfert de propriété, à la date mentionnée à l'article 570-2* »).

Le vote exprimé, comme le pouvoir consenti, par l'actionnaire qui cède ses titres avant le troisième jour précédant l'AGOA sera invalidé, et seul le vote exprimé par le cessionnaire sera pris en compte. L'intermédiaire habilité teneur de compte doit alors informer la société ou son prestataire teneur de compte.

Lorsque les titres sont cédés dans les trois jours précédant l'AGO, le changement d'actionnaire n'a pas à être pris en compte par l'intermédiaire habilité ou par la société et reste sans effet sur la liste des actionnaires participants.

4 Principes de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Dans le cadre du montant global annuel déterminé par l'assemblée générale annuelle, le conseil de surveillance a décidé d'approuver le principe de répartition des jetons de présence de façon égalitaire, sauf en cas d'absences répétées de membres du conseil aux séances.

Le conseil de surveillance approuve également annuellement la rémunération allouée le cas échéant au président du conseil.

S'agissant de la rémunération allouée au président du directoire, celle-ci est fixée par le conseil de surveillance et est composée d'un montant fixe et d'un avantage en nature consistant en un véhicule.

Il est précisé que s'agissant des autres mandataires sociaux :

- Ceux-ci ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

5 Mentions relatives aux informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce

Rien de particulier à signaler sur ce point.

6 Conclusion

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2010.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation de ce dernier un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 26 juillet 2010
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Eric GABORIAUD

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques durant les douze derniers mois (1).
(Articles L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

(1) Période du 1er septembre 2009 au 30 août 2010.

I. BALO – Journal des annonces légales (<http://www.journal-officiel.gouv.fr>)

- **30 août 2010 :**
Comptes annuels 2009/2010
- **18 novembre 2009 :**
Approbation par l'Assemblée Générale Mixte des comptes annuels 2008/2009.
Attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés 2008/2009.
- **9 septembre 2009 :**
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 23 octobre 2009 sur les comptes annuels 2008/2009

II. AMF – Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>)

- **30 août 2010 :**
Rapport Financier annuel 2009/2010
- **5 juillet 2010 :**
Communiqué sur résultats annuels 2009/2010
- **2 juillet 2010 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **14 juin 2010 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires annuel 2009/2010
- **11 mars 2010 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2009/2010
- **5 janvier 2010 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **23 décembre 2009 :**
Rapport Financier semestriel 2009/2010

- **14 décembre 2009 :**
Communiqué sur résultats semestriels 2009/2010
- **03 novembre 2009 :**
Compte Rendu Assemblée Générale 23/10/2009
- **5 octobre 2009 :**
Descriptif programme rachat d'actions.
- **18 septembre 2009 :**
Grand prix de l'Audace Créatrice
- **14 septembre 2009 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 1^o trimestre 2009/2010
- **14 septembre 2009 :**
Information financière 1^o trimestre 2009/2010
- **9 septembre 2009 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 23 octobre 2009

III. WIRE - LES ECHOS (<http://www.lesechos.fr>)

- **30 août 2010 :**
Rapport Financier annuel 2009/2010
- **5 juillet 2010 :**
Communiqué sur résultats annuels 2009/2010
- **2 juillet 2010 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **14 juin 2010 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires annuel 2009/2010
- **11 mars 2010 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2009/2010
- **5 janvier 2010 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **23 décembre 2009 :**
Rapport Financier semestriel 2009/2010
- **14 décembre 2009 :**
Communiqué sur résultats semestriels 2009/2010

- **3 novembre 2009 :**
Compte Rendu Assemblée Générale 23/10/2009
- **5 octobre 2009 :**
Descriptif programme rachat d'actions
- **18 septembre 2009 :**
Grand prix de l'Audace Créatrice
- **14 septembre 2009 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 1^o trimestre 2009/2010
- **14 septembre 2009 :**
Information financière 1^o trimestre 2009/2010
- **9 septembre 2009 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 23 octobre 2009

IV. SITE INTERNET (<http://www.francoisfreres.com>)

- **30 août 2010 :**
Rapport Financier annuel 2009/2010
- **5 juillet 2010 :**
Communiqué sur résultats annuels 2009/2010
- **2 juillet 2010 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **14 juin 2010 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires annuel 2009/2010
- **11 mars 2010 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2009/2010
- **5 janvier 2010 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **23 décembre 2009 :**
Rapport Financier semestriel 2009/2010
- **14 décembre 2009 :**
Communiqué sur résultats semestriels 2009/2010

- **3 novembre 2009 :**
PV AG du 23/10/2009
- **3 novembre 2009 :**
Résultats scrutin AGM du 23/10/2009
- **3 novembre 2009 :**
Compte Rendu Assemblée Générale 23/10/2009
- **5 octobre 2009 :**
Rapport Annuel 2008/2009
- **5 octobre 2009 :**
Descriptif programme rachat d'actions
- **18 septembre 2009 :**
Grand prix de l'Audace Créatrice
- **14 septembre 2009 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 1^o trimestre 2009/2010
- **14 septembre 2009 :**
Information financière 1^o trimestre 2009/2010
- **9 septembre 2009 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 23 octobre 2009
- **9 septembre 2009 :**
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 23 octobre 2009 sur les comptes annuels 2008/2009, Modalités de participation à l'AG, Texte des résolutions,

V. **GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUNE**
(<http://www.infogreffe.fr>)

- **9 novembre 2009 :**
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes au 30/04/2009, Rapport de gestion, Résolution d'affectation AGO du 23/10/2009 (dépôt n° 2009-B-8521 du 9 novembre 2009)
- **9 novembre 2009 :**
Comptes consolidés au 30 avril 2009, Rapport Commissaires aux comptes (dépôt n° 2009-B-8522 du 9 novembre 2009)
- **27 novembre 2009 :**
Modification de Commissaires aux comptes (dépôt n° 6153 du 27 novembre 2009)

VI. PUBLICATIONS EFFECTUEES DANS DES JOURNAUX

- **10 juillet 2010 :**
INVESTIR : Communiqué sur résultats annuels 2009/2010
- **10 juillet 2010 :**
JOURNAL DES FINANCES : Communiqué sur résultats annuels 2009/2010
- **6 juillet 2010 :**
LE FIGARO : Communiqué sur résultats annuels 2009/2010
- **6 juillet 2010 :**
LA TRIBUNE : Communiqué sur résultats annuels 2009/2010
- **6 juillet 2010 :**
LES ECHOS : Communiqué sur résultats annuels 2009/2010
- **19 juin 2010 :**
INVESTIR : Communiqué sur chiffre d'affaires 2009/2010
- **15 juin 2010 :**
LA TRIBUNE : Communiqué sur chiffre d'affaires 2009/2010
- **15 juin 2010 :**
LES ECHOS : Communiqué sur chiffre d'affaires 2009/2010
- **12 mars 2010 :**
LES ECHOS : Communiqué sur chiffre d'affaires 9 mois 2009/2010
- **15 décembre 2009 :**
LES ECHOS : Communiqué sur résultats semestriels 2009/2010
- **16 novembre 2009 :**
JOURNAL DU PALAIS : Démission et nomination de Commissaires aux comptes titulaires et suppléants
- **9 novembre 2009 :**
JOURNAL DU PALAIS : droits de vote et nombre d'actions
- **1er octobre 2009 :**
LE BIEN PUBLIC : Convocation à L'Assemblée Générale du 23 octobre 2009
- **9 septembre 2009 :**
LA TRIBUNE : Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 23 octobre 2009

VI. BODACC

- **16 décembre 2009 :**
Modifications des commissaires aux comptes (annonce n° 154 BODACC B n° 020090242)
- **16 décembre 2009 :**
Avis de dépôt des comptes annuels 2008/2009 (annonce n° 1688 BODACC C n° 20090094)
- **16 décembre 2009 :**
Avis de dépôt des comptes annuels 2008/2009 (annonce n° 1689 BODACC C n° 20090094)